



Top Véhicule Moto

- Une protection optimale grâce à deux formules en Dégâts Matériels
- Remboursement à 100% de la valeur catalogue en cas de perte totale durant les 6 premiers mois
- Libre choix du réparateur en cas d'accident
- AG Team, le règlement de sinistre par téléphone le plus simple et le plus rapide

Avec la Top Véhicule, vous bénéficiez de la meilleure protection pour vous et votre moto. Vous avez en effet le choix entre la Multirisques (une « petite » Omnium) ou une Omnium complète avec 2 formules en Dégâts Matériels, une exclusivité sur le marché belge ! Vous recherchez une sécurité absolue ? Souscrivez dans ce cas l'Omnium complète en plus de votre assurance obligatoire Responsabilité Civile Moto¹.

Les atouts de la Top Véhicule Moto

La « petite » Omnium, une base solide

Votre moto est volée ? La voiture qui vous précède projette des gravillons qui endommagent la bulle de votre moto ? Vous percutez un cerf qui traverse subitement la route ?

La garantie Multirisques intervient en cas de vol de votre moto, d'incendie, de bris de glace, de dommages causés par les forces de la nature ou par une collision avec un animal.

De plus, vous gardez le libre choix du garage dans lequel vous faites réparer votre moto !

Une Omnium sur mesure

Vous êtes ébloui par le soleil et heurtez une voiture ? Vous faites un aquaplaning et perdez le contrôle de votre moto ?

En plus des couvertures de la Multirisques, l'Omnium complète vous protège également contre les Dégâts Matériels. Vous avez le choix entre 2 formules : les « dommages causés par des collisions avec des tiers » ou les « dommages causés lors de tout type d'accident ».

Vous pouvez ainsi pleinement profiter de vos ballades en moto l'esprit léger !

Des franchises à la carte

Vous avez le choix entre une franchise de 3 ou de 6 %. Vous profitez ainsi de votre moto en toute sécurité et en toute sérénité.

Un remboursement complet en cas de perte totale

La valeur de votre moto est remboursée à 100 % en cas de perte ou de vol total durant les 6 premiers mois. Par la suite, l'amortissement n'est que de 1 % par mois.

En souscrivant le Pack Moto+, vous prolongez ce remboursement intégral jusqu'à 18 mois. Ce Pack indemnise également les dégâts causés aux objets transportés et à votre équipement.

AG Team, la manière la plus rapide pour régler un sinistre

AG Team vous garantit un service exceptionnel. Un coup de téléphone suffit pour démarrer votre dossier et déterminer les responsabilités.

AG Team est aussi :

- rapide : un rendez-vous est pris directement avec le garagiste pour la réparation de votre moto
- flexible : vous choisissez vous-même le garagiste ou faites appel à un de nos réparateurs agréés
- pratique : une voiture de remplacement est mise à votre disposition si vous optez pour un réparateur agréé. De plus, la compagnie règle directement les frais avec lui.

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les Conditions Générales, disponibles chez votre courtier et que vous pouvez consulter sur www.aginsurance.be

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.

AG Insurance sa – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50

Editeur Responsable: Anny Versteegen

